

Convocation : 02 juin 2020

L'an deux mil vingt, le huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Culturel E Joulain Le Cube, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. MORTIER Frédéric - PEHU Nicole – LEFEBVRE Sylvain – PLOQUIN Nathalie - LEGENDRE Jean-Pierre - DELAUNAY Marie-Thérèse - PEGE Patrice – LEROUX Laëticia - NIORE Yann - DUPUIS Alain – RAPICAULT Cynthia – CHAUSSERAIS Samuel - LE COQ Sylviane - GABILLER Christophe - MABILLEAU Danielle - MONET Robert – RICHARD Françoise – RICOU Michel – MORAND Edgar – MANCEAU Nathalie - BOUCHENOIRE Jacky – RUEL Guylène – BRAULT Emmanuel – SCHOUBERT Odette - MARIONNEAU Jean-Noël – COUET Florence - JOUBARD Jean-Pierre

Excusés : LHERMITEAU Perrine donnant pouvoir à MORAND Edgard
GUILLET Véronique donnant pouvoir à LE COQ Sylviane

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.



Ordre du jour :

- Création des commissions municipales
- Election des délégués dans les organismes extérieurs
- Indemnités de fonction au Maire, Maire délégué, Adjoints au Maire et Conseillers délégués
- Débat d'orientations budgétaires
- Dotations de l'Etat – état des notifications
- CA Saumur Val de Loire – pacte financier et fiscal – reversement partiel de la taxe foncière bâti des zones communautaires
- Taux d'imposition 2020
- Baux commerciaux – exonération des loyers – période de confinement
- Bail commercial « MEBF Electroménager » – avenant
- Bail commercial « Chez L'Dam » - avenant
- Subventions associatives – complément
- Questions diverses



Monsieur le Maire invite l'assemblée à avoir une pensée pour le Docteur CELLE, ancien conseiller municipal et Adjoint au Maire, décédé le 24 mai dernier et apporte tout son soutien à sa famille.

Pour faire suite aux interventions de MM BOUCHENOIRE, BRAULT et SCHOUBERT lors de la séance d'installation, Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé à M le Sous-préfet

faisant état du climat politique post élection délétère entretenu par certains membres de la liste BOUCHENOIRE et de pressions que ces derniers exercent sur des agents municipaux.

1. Création des commissions municipales

1. Commissions permanentes

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il appartient à la nouvelle assemblée de créer de nouvelles commissions. Elles sont toutes présidées de droit par le Maire. Elles ont pour mission d'examiner les dossiers, de formuler des avis et des suggestions, de préparer des rapports. Elles ne disposent pas de pouvoir décisionnel (sauf pour quelques commissions règlementées et obligatoires).

Compte tenu de la représentation proportionnelle, les conseillers municipaux de l'opposition disposent d'un siège par commission. Les têtes de liste ont été consultées en amont à cet effet et ont transmis leurs souhaits.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** la création des commissions municipales permanentes conformément au tableau joint ;
- **DECIDE** de fixer le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission conformément au tableau joint ;
- **DESIGNE** pour la durée du mandat les membres des commissions conformément au tableau joint ;

Nom des commissions	Président	Vice-Président en charge	Membres élus	Membres d'opposition (1 membre élu liste J. Bouchenoire + 1 membre élu liste J.N. Marionneau)
Finances	Frédéric Mortier	Nicole Péhu	DUPUIS Alain LEGENDRE Jean-Pierre LEFEBVRE Sylvain CHAUSSERAIS Samuel MANCEAU Nathalie	BOUCHENOIRE Jacky
Affaires Funéraires	Frédéric Mortier	Sylvain LEFEBVRE	PEHU Nicole GUILLET Véronique PEGE Patrice MABILEAU Danielle	MARIONNEAU Jean-Noël
Affaires sociales et santé	Frédéric Mortier	Nathalie PLOQUIN	DELAUNAY Marie-Thérèse MABILEAU Danielle RICHARD Françoise PEHU Nicole (santé) LEROUX Laetitia (santé)	
Sport	Frédéric Mortier	Jean-Pierre LEGENDRE	LE COQ Sylviane LHERMITEAU Perrine CHAUSSERAIS Samuel NIORE Yann PLOQUIN Nathalie MORAND Edgar	
Animation	Frédéric Mortier	Yann NIORE	LEGENDRE Jean-Pierre LEFEBVRE Sylvain GUILLET Véronique LEROUX Laetitia	SCHOUBERT Odette COUET Florence
Patrimoine Moulin et EIP	Frédéric Mortier	Sylviane LE COQ	LHERMITEAU Perrine MABILEAU Danielle RICHARD Françoise NIORE Yann LEROUX Laetitia (santé)	
Culture	Frédéric Mortier	Laetitia LEROUX	LE COQ Sylviane RICHARD Françoise NIORE Yann LEGENDRE Jean-Pierre LHERMITEAU Perrine MANCEAU Nathalie	MARIONNEAU Jean-Noël
Rivières, voirie, Espaces verts	Frédéric Mortier	Patrice PEGE	PEHU Nicole RICOU Michel MONET Robert GABILLER Christophe DUPUIS Alain	BRAULT Emmanuel JOUBARD Jean-Pierre
Urbanisme, Habitat	Frédéric Mortier	Marie-Thérèse DELAUNAY	PEHU Nicole DUPUIS Alain LEFEBVRE Sylvain RAPICAULT Cynthia	BRAULT Emmanuel MARIONNEAU Jean-Noël
Jeunesse	Sylvain LEFEBVRE	Samuel CHAUSSERAIS	LE COQ Sylviane LHERMITEAU Perrine LEGENDRE Jean-Pierre PLOQUIN Nathalie MORAND Edgar NIORE Yann	COUET Florence
Agriculture et Action Rurale	Frédéric Mortier	Christophe GABILLER	RICOU Michel MANCEAU Nathalie DUPUIS Alain PEGE Patrice MONET Robert	
Développement commercial	Frédéric Mortier	Sylvain LEFEBVRE	PEHU Nicole DELAUNAY Marie-Thérèse NIORE Yann RAPICAULT Cynthia LEROUX Laetitia	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Monsieur le Maire ajoute que des groupes de travail seront constitués portant sur les projets de Médiathèque, Adressage, Parc ludique, Carrière des Youïs, Maisons fleuries, Tourisme.

2. Commissions obligatoires

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il appartient à la nouvelle assemblée de créer les commissions obligatoires suivantes, tout en précisant que le nombre de membres n'inclut pas la présidence revenant de droit à Monsieur le Maire et Madame le Maire délégué de Jumelles pour le CCAS de Jumelles et que le nombre et l'attribution des sièges sont strictement encadrés :

- Commission Appel d'offres : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants
Election des membres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste : un siège revient à la liste d'opposition de M BOUCHENOIRE.
- Commission Communale des Impôts Directs : 8 membres titulaires et 8 membres suppléants
Elle est chargée de recenser et classer les immeubles afin de fixer les impôts locaux qui seront payés par les contribuables, ce qui déterminera les recettes fiscales de la collectivité. Il appartient à l'assemblée de présenter une liste de membres à la Direction des Services Fiscaux qui validera in fine la composition de la commission. Chaque liste d'opposition peut proposer un membre.
- La Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées : 10 membres
Elle est chargée d'établir un constat de l'état d'accessibilité du territoire et d'engager une réflexion pour améliorer la chaîne de déplacement dans son intégralité. Chaque liste d'opposition peut proposer un membre.
- Le Commission de contrôle des listes électorales : 5 membres
Elle s'assure de la régularité des listes électorales Chaque liste d'opposition peut proposer un membre. A noter que Monsieur le Maire ne peut en être membre.
- Comité Technique (collège Employeur) : 3 membres titulaires et 3 membres suppléants
Il s'agit d'une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services, les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences. A noter que Monsieur le Maire n'est exceptionnellement pas Président de droit.
- Centre Communal d'Action Sociale de Longué : 4 membres élus
Centre Communal d'Action Sociale de Jumelles : 3 membres élus
Election des membres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste : un siège revient à la liste d'opposition de M BOUCHENOIRE. Le nombre de membres élus peut varier entre 4 et 8. Sont ajoutés dans les mêmes proportions des représentants d'association nommés par le Maire.

- Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées : 11 membres Seront intégrées à cette commission 3 personnes cooptées au titre des représentants des personnes handicapées et nommées par le Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DESIGNE** les membres des commissions obligatoires conformément au tableau joint ;

Nom des commissions	Président de Droit	MEMBRES	
		Titulaires	Suppléants
Appel d'offres	Frédéric Mortier	NIORE Yann PEGE Patrice PEHU Nicole CHAUSSERAIS Samuel BOUCHENOIRE Jacky	DUPUIS Alain LEGENDRE Jean-Pierre DELAUNAY Marie-Thérèse MANCEAU Nathalie
CCID Commission des Impôts Directs	Frédéric Mortier	Sylvain LEFEBVRE PEHU Nicole DELAUNAY Marie-Thérèse PEGE Patrice MANCEAU Nathalie RICOU Michel <i>BOUCHENOIRE Jacky</i>	MONET Robert RICHARD Françoise RAPICAULT Cynthia CHAUSSERAIS Samuel GABILLER Christophe
Commission Accessibilité	Frédéric Mortier	Sylvain LEFEBVRE PEHU Nicole <i>LEROUX Laetitia</i> DELAUNAY Marie-Thérèse RICOU Michel <i>MONET Robert</i> PLOQUIN Nathalie PEGE Patrice BRAULT Emmanuel	
Listes électorales		PEHU Nicole DUPUIS Alain MABILEAU Danièle DELAUNAY Marie-Thérèse RUEL Gyslène	
CT Comité Technique		LEFEBVRE Sylvain PEGE Patrice PEHU Nicole	MONET Robert LEROUX Laëtitia MANCEAU Nathalie
CCAS Longué	Frédéric Mortier	Nathalie PLOQUIN DELAUNAY Marie-Thérèse MABILEAU Danièle RICHARD Françoise <i>SCHOUBERT Odette</i>	
CCAS Jumelles	Nicole PEHU	Cynthia RAPICAULT DUPUIS Alain <i>RUEL Gyslène</i>	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

2. Election des délégués dans les organismes extérieurs

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il appartient à la nouvelle assemblée de désigner de nouveaux délégués siégeant dans divers organismes extérieurs. Il est proposé de procéder aux désignations à main levée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DESIGNE** les membres délégués dans les organismes extérieurs conformément au tableau joint ;

INSTANCES	Délégués	
		Noms
SIEML	Titulaire Suppléant	PEGE Patrice RICOU Michel
SIVU Loire Longué	Frédéric MORTIER LE COQ Sylviane RAPICAULT Cynthia RICHARD Françoise	
PNR	Titulaire Suppléant	DUPUIS Alain DELAUNAY Marie-Thérèse
Conseil d'Administration Collège F. Truffaut	Titulaire Titulaire Suppléant Suppléant	CHAUSSERAIS Samuel RAPICAULT Cynthia GUILLET Véronique NIORE Yann
Conseil d'Administration OGEC Ecole Sacré-Cœur / Notre Dame de Thenais	Titulaire	LEFEBVRE Sylvain
Conseil de Surveillance Hôpital	Titulaire	PEHU Nicole
Conseil Vie Sociale Hôpital	Titulaire Suppléant	PEHU Nicole PLOQUIN Nathalie
Correspondant Défense	Titulaire	LEFEBVRE Sylvain
Référent Sécurité Routière	Titulaire	PEGE Patrice
Office National Anciens Combattants	Titulaire	LEFEBVRE Sylvain
ALTER PUBLIC	Assemblée générale - titulaire Assemblée générale - suppléant Assemblées spéciales - titulaire Commission Marchés - titulaire Commission Marchés - suppléant	DELAUNAY Marie-Thérèse PEHU Nicole DELAUNAY Marie-Thérèse DELAUNAY Marie-Thérèse PEHU Nicole
Association de défense des communes et groupements Bassin Loire Authion	Titulaire Suppléant	PEGE Patrice RICOU Michel

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

3. Indemnités de fonction au Maire, Maire délégué, Adjoints au Maire et Conseillers délégués

Si les fonctions électives sont par principe gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique.

Si l'indemnité au Maire est de droit au taux maximal, et conformément à l'article L2123-20 du CGCT, il appartient à la nouvelle assemblée de voter les indemnités de fonction des Maire délégué, Adjoints et Conseillers.

Monsieur le Maire explique les fonctions des conseillers délégués adjoints venant en soutien des conseillers délégués dans le cadre des délégations confiées. Il est précisé que l'ensemble des indemnités s'inscrit dans l'enveloppe réglementaire fixée par le code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire délégué, d'Adjoints au Maire et de conseillers municipaux comme suivant :
 - o Maire délégué : 25,8467 % de l'IB 1027
 - o 1^{er} Adjoint : 22% de l'IB 1027
 - o 2^e au 7^e Adjoint : 18,093% de l'IB 1027
 - o Conseillers délégués : 5,945% de l'IB 1027
 - o Conseillers délégués adjoint : 2,6752% de l'IB 1027
- **PRECISE** que les indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice (IB 1027) et entreront en vigueur à la date d'installation des conseillers municipaux.
- **DECIDE**, conformément à l'article L2123-24 II du CGCT, de majorer l'indemnité du 1^{er} Adjoint au Maire de 350, 66 €.
- **DECIDE**, conformément à l'article R2123-23 du CGCT, et considérant le statut de chef-lieu de canton de la Ville de Longué-Jumelles, de majorer les indemnités de fonctions des Maire, Maire délégué et Adjoints au Maire de 15%.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

4. Finances - Rapport d'orientations budgétaires

La Loi d'orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République prévoit dans son article 11 que « dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ».

Au vu de la note de synthèse sur les orientations budgétaires du budget principal de la collectivité et de ses budgets annexes, Monsieur le Maire détaille les principaux ratios et éléments financiers et budgétaires.

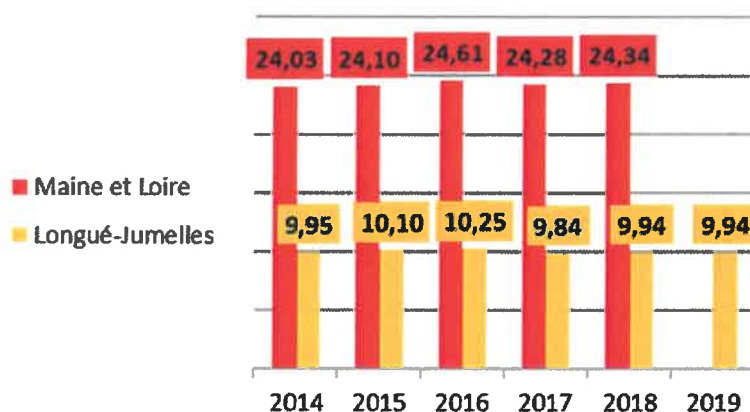
→ Autofinancement : il s'élève à 1.258.607 €, avec la reprise des résultats 2018 et notamment ceux des budgets Eau et Assainissement. Il permettra le financement de nouveaux investissements en 2020.

→ Dette : elle baisse à 7.2 M€. Le ratio de désendettement est de 5.91 ans à comparer au plafond légal de 12 ans. A ce jour, elle est totalement sécurisée suite à la renégociation des emprunts structurés.

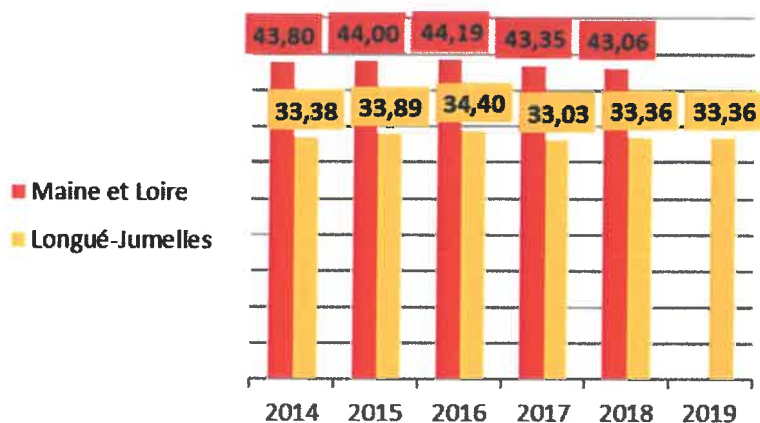
- Recettes 2019 : sur une base de 6.000.000 €
 - Produits des services : -13,06 % soit -28.778,51 €
 - Baisse des recettes et notamment de cantine et garderie périscolaires et des concessions de cimetière.
 - Impôts et taxes assimilées : +1,93% soit +70 892,05€
 - Evolutions de bases en cours d'année et non notifiées par les services fiscaux en avril 2019.
 - Dotations, subventions et participations : -0,29% soit -4 749,27 €
 - Changement de statut d'un agent stagiaire fonctionnaire à l'issue de périodes de contrat aidé en cours d'année.
 - Produits de gestion courante : -0,63 % soit -1 230,99 €
 - Fermeture de la salle Joulain pour cause de travaux.
 - Produits exceptionnels : -12,83% soit -39 122,88 €
 - Cessions immobilières différentes sur les deux exercices
 - Cession des cabinets médicaux et du logement Rue de la Mairie à Jumelles

Monsieur le Maire rappelle la stabilité des taux des taxes locales votés par l'assemblée depuis le début du mandat, qui plus est à un niveau bien inférieur à la moyenne départementale.

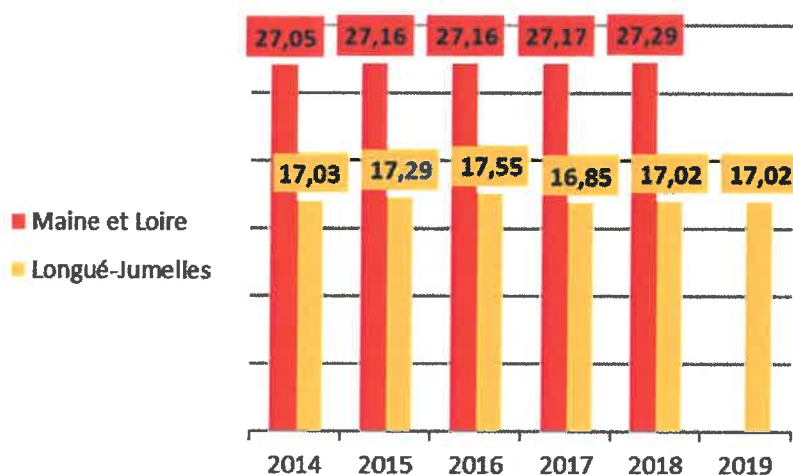
TAXE D'HABITATION



TAXE FONCIERE NON BÂTIE



TAXE FONCIERE BÂTIE



- Dépenses 2019 : sur une base de 4.800.000 €
 - Charges à caractère général : +0,11 % soit +1 604,91 €
 - Respect des lettres de cadrage fixant 0% d'augmentation.
 - Charges de personnel : -5,92 % soit -138 340,54 €
 - Cotisation à l'assurance du personnel réduite (-50.000€),
 - Vacances de poste lors des mutations du personnel (-30.000 €),
 - Départ en retraite pour incapacité d'agents suite à une longue maladie (-60.000€).
 - Les atténuations de produits : + 16 874 €
 - Nouveau dispositif de reversement à la CASVL de la taxe foncière perçue sur les zones économiques.
 - Charges de gestion courante : + 0,90% soit +6 853,95 €
 - Forte augmentation des admissions en non-valeur liées aux impayés des factures d'Eau et d'Assainissement (+30.000€)
 - Diminution des indemnités des élus (-12.500€).
 - Les charges financières : +16,73 % soit +34 117,13 €
 - Remboursement à la CASVL de 2 annuités d'emprunt lié à un équipement sportif du fait du transfert des compétences (+38.000€).
 - Diminution de la charge financière des emprunts « Ville » (-4.000 €).
 - Charges exceptionnelles : + 157 242,43 €

- Reversement à l'Agence de l'Eau des redevances perçues au titre de l'Eau et de l'Assainissement antérieures au 1^{er} janvier 2018.
- Les orientations budgétaires 2020 :
 - Préserver un autofinancement suffisant au financement des investissements en :
 - un effort supplémentaire a été demandé aux services en fixant un objectif de baisse de 5% des dépenses à l'exception de la politique culturelle
 - Maîtrisant la masse salariale
 - Engageant une réflexion sur la gestion du patrimoine et la politique tarifaire. Il ne s'agit plus de réaliser des travaux au coup par coup mais d'engager une véritable stratégie d'économie d'énergie.
 - Calibrant le PPI à la capacité d'emprunt

Monsieur le Maire précise que la capacité moyenne d'investissement sur le mandat 2014/2020 a été de 1,6 millions € par année et qu'il faudra compter sur ce chiffre en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue des Débats d'Orientations Budgétaires relatifs à l'exercice 2020 ;
- **APPROUVE** le rapport d'orientations budgétaires 2020.

5. Finances - Dotations de l'Etat – état des notifications

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les dotations de l'Etat notifiées au titre de l'année 2020 :

- Dotation forfaitaire : 824.606 €
- Dotation Solidarité Rurale : 388.355 €
- Dotation Nationale de Péréquation : 70.126 €

Monsieur le Maire constate une fois de plus une diminution de 33.846 € par rapport à 2019. Cette baisse correspond quasiment au coût annuel d'un agent à temps plein ce qui peut freiner le développement de certaines politiques publiques.

6. Finances - CA Saumur Val de Loire – pacte financier et fiscal – reversement partiel de la taxe foncière bâti des zones communautaires

En application du pacte financier et fiscal révisé en 2019, Monsieur le Maire explique qu'il appartient à la Ville de Longué-Jumelles de reverser partiellement à la CA Saumur Val de Loire le produit de la taxe foncière Bâti des zones économiques communautaires (Métairie, Scierie, Actiparc) sans aucune compensation. Il représente en 2020 la somme de 20.352 €, nouvelle recette que la Ville ne touchera pas au détriment de ses futurs investissements.

Monsieur le Maire dénonce ce dispositif démotivant les maires des communes, premiers VRP de l'économie locale, à vouloir attirer les entreprises.

Etape 1 : le produit a été établi sur le bâti existant en 2017 :

- 94% du produit pour la Ville soit 262.021 €
- 6% du produit pour la CASVL soit 16.725 €

Etape 2: Pour toutes nouvelles installations à partir de 2018, répartition de la part de la TFB encaissée par la Ville :

- 94% du produit de l'évolution pour la CASVL (3.627 €)
- 6% du produit de l'évolution de la TFB pour la Ville (232 €)

7. Finances - Taux d'imposition 2020

La loi de finances pour 2020 prévoit la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2023. Le taux de TH applicable en 2020 est automatiquement celui voté en 2019 sans que l'assemblée n'ait à le délibérer à nouveau. Aussi, seuls les taux de taxes foncières sont à délibérer.

	Tx moyen départemental	Longué-Jumelles		
		2019	2020	
TF Bâti	27,29%	17,02	17,02	+ 0%
TF Non Bâti	43,06%	33,36	33,36	+ 0%

Monsieur le Maire propose de reconduire les mêmes taux et de ne pas les augmenter pour 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** comme suit pour l'exercice 2020 les taux de la fiscalité directe locale :
 - . Taxe foncière (bâti) : 17,02 %
 - . Taxe foncière (non bâti) : 33,36 %
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

8. Baux commerciaux – exonération des loyers – période de confinement

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le Gouvernement a instauré la fermeture des commerces, bars et restaurants au 15 mars dernier. Aussi, et en soutien à notre économie locale, Monsieur le Maire propose l'exonération des loyers des locaux commerciaux communaux pour les périodes suivantes :

- Du 15 mars au 1^{er} juin : bars et restaurants (MAITYJO, CHEZ L'DAM)
- Du 15 mars au 10 mai : autres commerces (MEBF Electroménager, Au Plaisir Des Yeux, ASE Géomètre)

Monsieur le Maire précise que cette proposition fait suite à une concertation avec l'ensemble des communes pôles de l'agglomération de façon à harmoniser le soutien apporté à nos commerces locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'exonération des loyers commerciaux communaux pour toute la période de fermeture liée au confinement ;

- **AUTORISE** le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

9. Bail commercial « MEBF Electroménager » – avenant

Eu égard la situation personnelle du commerçant et les difficultés économiques auxquelles il doit faire face, il est proposé à l'assemblée de réviser le montant du loyer mensuel en le diminuant de 50€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de porter le loyer à 171,09 € TTC du 07/05/2020 jusqu'à la fin du bail le 06/03/2021 ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

10. Bail commercial « Chez L'Dam » - avenant

Eu égard la situation personnelle du commerçant et les difficultés économiques auxquelles il doit faire face, il est proposé à l'assemblée de réviser le montant du loyer mensuel en le diminuant de 70€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de porter le loyer à 350 € TTC du 01/05/2020 jusqu'à la fin du bail le 30/06/2028 ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

11. Finances – Subventions associatives – complément

Vu les besoins et l'organisation de manifestation par les associations AFN (achat de nouveaux drapeaux) et Jogging Loisirs et Compétition (organisation du Running Challenge),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution des subventions suivantes :
 - o AFN : 683,86 €
 - o Jogging Loisirs et Compétition : 350 €
- **AUTORISE** le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

12. Questions diverses

Monsieur le Maire constate l'absence de questions écrites. Monsieur MARIONNEAU trouve cette disposition réglementaire coercitive et sollicite sa révision. Monsieur le Maire prend acte et note que ce point sera revu à l'approbation du prochain règlement intérieur.

Madame SCHUBERT souhaite poser une question pour laquelle Monsieur le Maire l'invite à la soumettre à la prochaine séance.

Madame COUET revient sur le dossier « Bail commercial « MEBF Electroménager » – avenant » et précise que l'activité commerciale s'arrêtera à la fin du bail.

Madame RUEL souhaite un apaisement du climat politique actuel et pouvoir participer sereinement aux travaux engagés par la Municipalité. Monsieur BOUCHENOIRE rappelle son droit à interroger les instances administratives quant au bon déroulement des opérations électorales. Monsieur LEFEBVRE partage les propos mais fait part de sa déception quant au comportement d'anciens Adjoints au Maire lors de la séance d'installation, faisant état de situations remontant à plus d'une quinzaine d'années. Il invite tout à chacun à aller de l'avant et à travailler dans l'intérêt général et pour le bien-être des administrés.

Monsieur MARIONNEAU s'interroge sur le projet de rénovation du mur du presbytère. Monsieur PEGE précise que ce projet a été travaillé de concert avec la paroisse afin de mettre en valeur le presbytère, patrimoine communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Le 11 Juin 2020

Le Maire,

F. MORTIER

